



TOULOUSE le

**DIRECTION PILOTAGE ET
RESSOURCES AUTONOMIE**

Dossier suivi par :
Clara MIROUSE
Tél : 05 34 33 41 28
Réf à rappeler :
A2P/PT/AI/

ANNEXE 2 : FICHE DE CANDIDATURE N°1

Appel à candidatures : ateliers inclusifs
pour la mobilisation d'une subvention aux ateliers inclusifs
s'adressant à des jeunes en situation de handicap et à des jeunes
sans handicap

⇒ à destination des associations/personnes du milieu ouvert
(hors milieu spécialisé dans le handicap)

Objectif n°1

La sélection d'associations et/ou de personnes (hors association du milieu spécialisé), nommées « porteur de projet » qui proposeront la réalisation d'ateliers inclusifs à destination de jeunes en situation de handicap et de jeunes au profil typique à travers la réalisation d'une activité commune nécessitant le recours à un tiers accompagnant.

Fiche de candidature à remplir par les porteurs de projet :

I – Porteur de projet (associations, clubs sportifs...)

Nom du porteur :
Statut juridique :
SIRET :
Adresse :
Personne en charge du projet :
Nom :
Prénom :
Fonction :
Téléphone :
Adresse email :

II – Projet

A) Atelier proposé

Nature de l'activité proposée (activités sportives, culturelles, artistiques...) :

Description de l'activité proposée. Indiquez les modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'activité :

Public visé : jeunes en situation de handicap et sans handicap (âge) :

Nombre de jeunes inscrits (chiffre approximatif) à l'activité que vous proposez :

Nombre de jeunes en situation de handicap qui pourraient intégrer l'activité que vous proposez :

Précisez, le cas échéant, le type de handicap qui pourrait correspondre à l'activité proposée :

Localisation de l'activité (adresse, local etc.) :

Temporalité de l'activité (activité ponctuelle ou récurrente), jour de la semaine, horaires :

Identification de besoins particuliers pour la réalisation de l'activité en présence de jeunes en situation de handicap :

B) Soutien sollicité

Pour l'année précédente, avez-vous perçu des subventions de la part de notre collectivité ? Si oui, de la part de quel service ont-elles été versées ?

Avez-vous reçu de financements de la part d'autres collectivités l'année précédente ?

Montant souhaité pour la rémunération d'un intervenant qui viendrait accompagner le ou les jeune(s) en situation de handicap lors de l'activité proposée :

Détaillez le montant :

Dans le cadre de la réalisation de l'activité en présence d'un ou de plusieurs jeunes en situation de handicap, connaissez-vous un intervenant du milieu spécialisé qui pourrait venir en soutien sur l'activité ?

Oui/Non

Précisez :

C) Compléments d'information

Apporter tous les compléments d'information de nature à préciser votre candidature (annexes possibles).

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire la demande. Les données enregistrées sont celles du formulaire et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département et ne sont communiquées qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier.

En application du Règlement Général Européen de Protection des données (Règlement UE 2016/679) – RGPD, tout usager dispose du :

- droit d'accès à ses données,
- droit de rectification,
- droit à la limitation du traitement,
- droit à l'effacement,
- droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (en France : CNIL : 3 place de Fontenoy- TSA 80715-75334 PARIS CEDEX 07 - Tel : 01 53 73 22 22, www.cnil.fr).

L'article 5 du RGPD dispose que les données à caractère personnel sont « collectées pour des finalités et sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ».

Enfin, la loi "Informatique et libertés" du 06 janvier 1978 modifiée est visée ici.

A Toulouse, le



Alain GABRIELI
Le Vice-président
chargé des personnes âgées, des personnes
handicapées et de l'accès aux soins